

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MERCREDI 28 NOVEMBRE 2012 À 20H00 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- MARIE-EVE PROULX, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ANDRÉ CLAVET, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LÉON LAVERDIÈRE, municipalité de Lac-Frontière
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAudeau, représentant de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2012-11-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 28 novembre 2012 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
- 3.1 Session du 13 novembre 2012
4. RENCONTRE
- 4.1 Vanessa Lachance du Carrefour jeunesse-emploi pour la Table Jeunes
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
- 5.1 Budget 2013
- 5.1.1 Adoption des prévisions budgétaires 2013
- 5.1.2 Avis de motion
- 5.2 Party de Noël des employés
- 5.3 Fermeture des bureaux pendant la période de Noël (lundi 24 décembre 2012 au vendredi 4 janvier 2013 inclusivement)

- 5.4 Adoption du code de déontologie
- 5.5 ATR Chaudière-Appalaches – Propos
- 5.6 MADA et politique familiale
- 5.7 SISCA
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Projets régionaux
 - 6.1.1 Finalisation des versements 2012
 - 6.1.2 Transport collectif - Projet 2013 et bilan 2012
 - 6.1.3 Parc linéaire Monk
 - 6.2 Modification de zonage municipal
 - 6.3 CPTAQ
 - 6.4 Pacte rural
 - 6.5 Rencontre MTQ/Route 283 et affichage dans le Parc régional des Appalaches
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud
 - 7.2 Le Club des petits déjeuners
 - 7.3 Bris d'aqueduc
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de novembre 2012
 - 8.2 État des revenus et dépenses estimés au 31 décembre 2012
 - 8.3 Affectation
- 9. NOMINATIONS SUR LES COMITÉS
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11. VARIA OUVERT
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 13 NOVEMBRE 2012

2012-11-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
 APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 13 novembre 2012 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE
4.1 VANESSA LACHANCE DU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI POUR LA TABLE JEUNES

Mme Lachance et M. Théberge viennent présenter les mandats et objectifs de la Table Jeunes. Actuellement, ils visent à terminer le recrutement des membres de la table, mais déjà des projets retenus sont en voie de se réaliser.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
5.1 BUDGET 2013

5.1.1 MODALITÉS ADMINISTRATIVES

- CONSIDÉRANT le projet des prévisions budgétaires déposé au Conseil des maires de la MRC de Montmagny pour l'année 2013;

- CONSIDÉRANT que ces prévisions ont été élaborées à la suite des sessions de travail du Comité du budget et du Conseil des maires de la MRC de Montmagny;

2012-11-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les prévisions budgétaires de la MRC de Montmagny pour l'année 2013 comportant des dépenses de 4 231 522 \$, des revenus de 2 402 853 \$ (une appropriation de surplus de 33 175 \$) pour une répartition (quote-part) aux municipalités de 1 795 494 \$, soient acceptées.

QUE la MRC de Montmagny prévoit affecter 28 250 \$ de l'administration à des activités d'investissement.

ADOPTÉ

5.1.2 AVIS DE MOTION

Avis de motion

Je, M. Émile Tanguay, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy donne par les présentes un avis de motion à l'effet qu'un règlement établissant les quotes-parts pour l'année 2013 et les années subséquentes sera adopté lors d'une prochaine session.

Émile Tanguay
Maire de Saint-Paul-de-Montminy

5.2 PARTY DE NOËL DES EMPLOYÉS

Traditionnellement, la MRC paie le party de Noël des employés qui est prévu avoir lieu le vendredi 21 décembre 2012. Une contribution de 60 \$ par employé est habituellement fournie par l'employeur. Le club social des employés paie la différence si la facture est plus élevée (environ 18 x 60 \$ employés pour un budget maximum de 1 080 \$).

2012-11-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'une contribution de 60 \$ par employé participant, pour un total maximal de 1 080 \$ soit accordée pour le party de Noël prévu le vendredi 21 décembre 2012 à l'Isle-aux-Grues.

ADOPTÉ

5.3 FERMETURE DES BUREAUX PENDANT LA PÉRIODE DE NOËL (LUNDI 24 DÉCEMBRE 2012 AU VENDREDI 4 JANVIER 2013 INCLUSIVEMENT)

2012-11-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les bureaux de la MRC de Montmagny soient fermés du lundi 24 décembre 2012 au vendredi 4 janvier 2013 inclusivement.

ADOPTÉ

5.4 ADOPTION DU CODE DE DÉONTOLOGIE

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE MONTMAGNY

- Attendu que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;
- Attendu que le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2012;
- Attendu que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;
- Attendu qu'un avis de motion a été donné à la session du 9 octobre 2012;
- Attendu qu'une réunion de présentation du Code auprès des employés a eu lieu le 18 octobre 2012;

2012-11-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le code d'éthique et de déontologie suivant :

ARTICLE 1 – TITRE

Le titre du présent code est *Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Montmagny*.

ARTICLE 2 – APPLICATION DU CODE

Le présent code s'applique à tout employé de la MRC de Montmagny.

ARTICLE 3 – BUTS DU CODE

Le présent code poursuit les buts suivants :

- 1) Accorder la priorité aux valeurs de la MRC;

- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs;
- 3) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- 4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

ARTICLE 4 – VALEURS DE LA MRC

Les valeurs suivantes servent de guide pour la conduite des employés de la MRC, particulièrement lorsque les situations rencontrées ne sont pas explicitement prévues dans le présent code ou par les différentes politiques de la municipalité.

1) L'intégrité

Tout employé valorise l'honnêteté, la rigueur et la justice.

2) La prudence dans la poursuite de l'intérêt public

Tout employé assume ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui lui incombe. Dans l'accomplissement de cette mission, il agit avec professionnalisme, ainsi qu'avec vigilance et discernement.

3) Le respect envers les autres employés, les élus de la MRC et les citoyens

Tout employé favorise le respect dans les relations humaines. Il a droit à celui-ci et agit avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions.

4) La loyauté envers la MRC

Tout employé recherche l'intérêt de la municipalité, dans le respect des lois et règlements.

5) La recherche de l'équité

Tout employé traite chaque personne avec justice, dans le respect des lois et règlements.

6) L'honneur rattaché aux fonctions d'employés de la MRC

Tout employé sauvegarde l'honneur rattaché à sa fonction, ce qui présuppose la pratique constante des cinq valeurs précédentes : l'intégrité, la prudence, le respect, la loyauté et l'équité.

ARTICLE 5 – RÈGLES DE CONDUITE

5.1 – Application

Les règles énoncées au présent article doivent guider la conduite des employés de la MRC.

5.2 – Objectifs

Ces règles ont notamment pour objectifs de prévenir :

1. Toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
2. Toute situation qui irait à l'encontre de toute disposition d'une loi ou d'un règlement du gouvernement ou d'un règlement du conseil municipal ou d'une directive s'appliquant à un employé;
3. Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

5.3 – Conflits d'intérêts

5.3.1 Il est interdit à tout employé d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

5.3.2 Il est interdit à tout employé de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

5.3.3 Il est interdit à tout employé de solliciter, de susciter, d'accepter ou de recevoir, pour lui-même ou pour une autre personne, quelque avantage que ce soit en échange d'une prise de position.

5.3.4 Il est interdit à tout employé d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

5.3.5 Tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un employé et qui n'est pas de nature privée ou visé par l'article 5.3.4 doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet, dans les trente jours de sa réception, d'une déclaration écrite par ce membre auprès de la secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception. La secrétaire-trésorière et directrice générale tient un registre public de ces déclarations.

5.4 – Utilisation des ressources de la MRC

Il est interdit à tout employé d'utiliser les ressources de la MRC à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions, sous réserve d'une politique particulière encadrant cette utilisation.

La présente interdiction ne s'applique pas lorsqu'un employé utilise, à des conditions non préférentielles, une ressource mise à la disposition des citoyens.

5.5 - Utilisation ou communication de renseignements confidentiels

L'employé ne doit pas faire usage de l'information à caractère confidentiel qu'il obtient dans l'exécution ou à l'occasion de son travail. Ces obligations survivent pendant un délai raisonnable après la cessation de l'emploi, et survivent en tout temps lorsque l'information réfère à la réputation et à la vie privée d'autrui.

5.6 – Abus de confiance et malversation

Il est interdit à un employé de détourner à son propre usage ou à l'usage d'un tiers un bien appartenant à la MRC.

ARTICLE 6 – MÉCANISME DE PRÉVENTION

L'employé, qui croit être placé, directement ou indirectement, dans une situation de conflit d'intérêts réelle, potentielle ou apparente, ou qui est susceptible de contrevénir autrement au présent code d'éthique et de déontologie, doit en aviser son supérieur immédiat.

Dans le cas du directeur général, il doit en aviser le préfet.

ARTICLE 7 – MANQUEMENT ET SANCTION

Un manquement à une règle prévue au présent code d'éthique et de déontologie par un employé peut entraîner, sur décision de la MRC et dans le respect de tout contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement.

ARTICLE 8 – AUTRE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le présent code ne doit pas être interprété comme restreignant les obligations imposées à un employé municipal par la loi, un règlement, un code de déontologie professionnelle, un contrat de travail, une politique ou directive municipale.

ARTICLE 9 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉ

5.5 ATR CHAUDIÈRE-APPALACHES – PROPOS SUR LA RÉGION

- CONSIDÉRANT les propos tenus par le directeur général de l'ATR Chaudière-Appalaches relativement à la démarche de consultation et de positionnement de la région de la MRC de Montmagny;

2012-11-23

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'une lettre de la MRC de Montmagny soit transmise au Conseil d'administration de l'ATR afin de dénoncer ces propos et également, de signifier les attentes du conseil à l'égard de l'ATR Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉ

5.6 MADA ET POLITIQUE FAMILIALE

La MRC a reçu une réponse négative concernant une subvention pour la politique familiale.

En janvier 2013, on regardera avec le CLD pour établir un plan de travail MADA et politique familiale.

5.7 SISCA

La prochaine réunion est prévue pour le 29 novembre prochain.

Un suivi sera fait pour la réunion de janvier 2013 relativement à l'état d'avancement du dossier.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 PROJETS RÉGIONAUX

6.1.1 FINALISATION DES VERSEMENTS 2012

Le coordonnateur à l'aménagement dépose le tableau suivant indiquant les montants qu'il reste à verser.

Domaine d'intervention	Organisme	Montant
Forêt	Agence de mise en valeur des forêts privées	1 500 \$

2012-11-24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse un montant de 1 500 \$ à l'Agence de mise en valeur des forêts privées à titre de participation financière pour 2012.

ADOPTÉ

6.1.2 TRANSPORT COLLECTIF – PROJET 2013 ET BILAN 2012

Transport collectif régional - V1 (Milieu rural)

Pour demander une contribution financière du MTQ

CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny offre les services de transport collectif régional;

2012-11-25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny dépose le rapport annuel 2012 de fonctionnement du service de transport collectif et présente une demande d'aide financière de **100 000 \$** pour l'année 2013.

QUE la MRC de Montmagny s'engage à investir dans ce service à titre de contribution du milieu une somme de plus de 50 000 \$ soit 6 000 \$ de son budget en plus des revenus de clientèle estimés à 44 000 \$ pour l'année 2013.

QUE le budget total du service prévu par la MRC incluant divers projets est de 151 000 \$ et que les surplus ou déficits d'opération soient réinvestis ou récupérés une année subséquente.

Transport adapté - (Milieu rural)

Pour demander une contribution financière du MTQ

CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny offre les services de transport adapté régional;

2012-11-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny dépose le rapport annuel 2012 de fonctionnement du service de transport adapté et présente une demande d'aide financière de **84 000 \$** pour l'année 2013.

QUE la MRC de Montmagny s'engage à investir dans ce service une somme de 21 000 \$ en plus des revenus de clientèle estimés à 10 000 \$ pour l'année 2012.

QUE le budget total du service prévu par la MRC incluant divers projets est de 115 000 \$ et que les surplus ou déficits d'opération soient réinvestis ou récupérés une année subséquente.

ADOPTÉ

6.1.3 PARC LINÉAIRE MONK

Puisque le bilan du projet Monk n'a pas été déposé à la MRC avant la rencontre, la MRC ne peut statuer sur le versement des sommes dues à l'organisme pour son fonctionnement (6 000 \$ par année pendant quatre ans qui ont été mis en réserve en attendant le bilan du projet pour lequel la MRC a octroyé une avance).

6.1.4 FÊTE DE LA PÊCHE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise M. Daniel Racine à déposer un projet dans le cadre de la Fête de la pêche pour l'année 2013 et à signer la documentation afférente.

QUE la MRC de Montmagny demande aux municipalités de Cap-Saint-Ignace et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud une contribution financière de 1 000 \$ chacune pour la réalisation du projet.

ADOPTÉ

6.2 MODIFICATION DE ZONAGE MUNICIPAL

Pas de demande de modification de règlement de zonage

6.3 CPTAQ

Une vérification a été faite à la CPTAQ et les demandes de la MRC sont à l'étude.

Considérant qu'il y a eu une modification (ajout mineur) à Cap-Saint-Ignace, il faudrait qu'il y ait adoption d'une résolution par la municipalité identifiant le terrain en bordure de l'Autoroute 20 derrière une station service comme terrain à inclure dans la demande.

6.4 PACTE RURAL

Pas de projet à l'étude.

6.5 RENCONTRE MTQ/ROUTE 283 ET AFFICHAGE DANS LE PARC RÉGIONAL DES APPALACHES

Le préfet, le préfet adjoint et le directeur général adjoint ont rencontré le directeur régional du ministère des Transports afin de discuter de la planification des interventions sur la Route 283 en 2013 et pour les années à venir.

Le directeur régional du MTQ a informé les représentants de la MRC que des travaux sont prévus sur les tronçons en moins

2012-11-27

bon état (environ six kilomètres maximum). Sans engagement de la part du MTQ, on peut prévoir deux kilomètres au sud de la zone qui a fait l'objet de réfection à Saint-Paul-de-Montminy en direction de Notre-Dame-du-Rosaire et quatre kilomètres sur la section la plus endommagée entre Saint-Paul-de-Montminy et Saint-Fabien-de-Panet.

Quand on estime que treize kilomètres sont complètement dégradés entre Saint-Paul-de-Montminy et Saint-Fabien-de-Panet et qu'une vingtaine d'autres kilomètres sont aussi en mauvais état entre Saint-Paul-de-Montminy et Montmagny, il est difficile d'imaginer un jour la Route 283 en bon état sur toute sa longueur.

En ce qui a trait au projet d'affichage des secteurs géographiques du Parc des Appalaches. À première vue, le projet n'est pas conforme aux normes du MTQ, mais le directeur régional s'est montré intéressé à évaluer la possibilité d'en faire un projet pilote.

7. CORRESPONDANCE

7.1 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Le conseil des maires prend acte du document et mentionne également que celui-ci a été reçu dans les municipalités.

7.2 LE CLUB DES PETITS DÉJEUNERS

Suite à la dénonciation de la situation vécue à l'école de Sainte-Lucie en ce qui concerne « Le Club des Petits déjeuners », un reportage d'un journaliste du Journal Le Soleil a fait en sorte de dénoncer la situation.

Les maires concernés des municipalités du sud du territoire de la MRC ont demandé une rencontre avec les responsables de la Fondation du Club des Petits déjeuners.

À suivre.

7.3 BRIS D'AQUEDUC

En janvier 2013, des représentants de la santé vont venir rencontrer le Conseil de la MRC relativement aux mesures d'urgence en cas de bris d'aqueduc afin de les sensibiliser aux problèmes vécus lors de bris majeurs.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE NOVEMBRE 2012

2012-11-28

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de novembre 2012 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
C1200822	192.00	Bolduc, Réal
C1200823	155.04	Boivin, Jean-Paul
C1200824	168.00	Fonds de l'information foncière
C1200825	1 708.48	Bureautique Côte-Sud enr.
C1200826	298.94	Fédération québécoise des municipalités
C1200827	1 526.87	Publications CCH/FM Itée
C1200828	177.98	Journal l'Oie blanche
C1200829	408.16	Raymond Chabot Grant Thornton
C1200830	103.48	Groupe de géomatique Azimut inc.
C1200831	1 029.03	Inspec-Sol inc.
C1200832	13 301.68	Servitech inc.
C1200833	356.42	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1200834	3 704.48	SSQ – Groupe financier/Ass. coll.
C1200835	416.49	René Samson inc., ent. électricien
C1200836	48 042.02	Campor environnement
C1200837	122.09	Québec linge, service d'uniformes
C1200838	781.83	Cytech Corbin
C1200839	12 649.09	Les Concassés du Cap inc.
C1200840	2 019.13	Laurentide Re/Sources inc.
C1200841	7.78	Pause-café Coli-Bris inc.
C1200842	12.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1200843	66.12	Multi-Services Montmagny-L'Islet
C1200844	18 905.00	Programme PAD
C1200845	10 000.00	Programme RénoVillage
C1200846	1 251.42	Municipalité de l'Isle-aux-Grues
L1200846	1 181.58	Revenu Canada
C1200847	6 043.83	Municipalité de Berthier-sur-Mer
L1200847	20 153.91	Ministre du Revenu du Québec
C1200848	1 059.80	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
L1200848	1 442.30	Desjardins sécurité financière
C1200849	749.44	Municipalité de Lac-Frontière
L1200849	3 303.62	SSQ – Investissement et retraite
C1200850	880.59	Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
L1200850	7 551.10	Revenu Canada
C1200851	1 818.37	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
L1200851	1 769.41	Comm. adm. de régime de retraite
C1200852	396.56	Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard
C1200853	1 936.44	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
C1200854	2 288.72	Municipalité de St-Paul-de-Montminy
C1200855	1 085.41	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
C1200856	7 138.20	Municipalité de Cap-St-Ignace
C1200857	2 560.80	Municipalité de St-Pierre-de-la-Riv.-du-Sud
C1200858	5 291.09	Municipalité de St-François-de-la-Riv.-du-Sud
C1200859	143.04	Bossé, Rosario
C1200860	194.60	Montmagny Air Service inc.
C1200861	53.14	MRC de Bellechasse
C1200862	57.77	Pause-café Coli-Bris inc.
C1200863	24.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1200864	250.00	Fortin, Gaétan
C1200865	10 000.00	Programme RénoVillage
C1200866	133.96	Municipalité de Cap-St-Ignace
C1200867	53.33	Constructo SÉ@O
C1200868	2 299.50	DPOC – Neopost Canada Itée
C1200869	428.97	Neopost Canada Itée
L1200869	6 581.09	Hydro Québec
L1200870	35.58	Cogeco Câble S.E.N.C.
L1200871	103.66	Télus Québec
L1200872	154.47	Télus Québec
L1200873	376.12	Télus Mobilité
L1200874	2 290.74	Hydro Québec
L1200875	8 623.09	Hydro Québec
C1200876	74.73	Poulin, Frédéric
C1200877	770.94	Bureautique Côte-Sud enr.
C1200878	297.78	Restaurant 51
C1200879	12 943.20	Michel Gamache et Frères inc.

C1200880	2 534.09	Servitech inc.
C1200881	5 498.00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C1200882	80.48	Bistro Lafontaine
C1200883	453.51	IDC Informatique
C1200884	128.99	Québec linge, service d'uniformes
C1200885	73.33	Pause-café Coli-Bris inc.
C1200886	986.23	Réseau québécois des CFER
C1200887	3 736.69	Service d'entretien Empro inc.
C1200888	50.00	Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny
C1200889	91.10	Cytech Corbin
C1200890	54 842.97	Cimota inc.
C1200891	24 843.45	Construction Couture & Tanguay
C1200892	3 003.81	Réseau québécois des CFER
C1200893	919.79	Consortium Écho-Logique
TOTAL	327 186.85 \$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 327 186.85 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ESTIMÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Voir l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2012 inclus dans le budget 2013.

8.3 AFFECTATION

2012-11-29

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
 APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise l'appropriation des surplus suivants :

Surplus accumulé général	12 325 \$
Surplus formation incendie (2011)	9 760 \$
Surplus gérance en évaluation	10 000 \$
Surplus fibre optique	5 000 \$

QU'un montant à recouvrer pour les années 2013 et 2014 au montant de 175 621 \$ pour les boues de fosses septiques soit comptabilisé conformément au tableau déposé.

QUE la présente résolution annule et remplace la résolution 2012-11-13.

ADOPTÉ

9. NOMINATIONS SUR LES COMITÉS

2012-11-30

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
 APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les personnes suivantes soient nommées pour représenter la MRC de Montmagny sur les différents comités ci-dessous listés :

COMITÉ DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (COMITÉ MRC)

Monsieur Gaston Caron
Monsieur Jean-Guy Desrosiers
Monsieur Émile Tanguay

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (COMITÉ MRC)

Monsieur Gilles Giroux
Monsieur Émile Tanguay (P)
Monsieur Yves Laflamme
Madame Nancy Labrecque, d.g., MRC
Madame Marie-France Bellavance, secrétaire, MRC

Monsieur Jean-Guy Desrosiers
Monsieur Louis Lachance
Monsieur Jean-Paul Boivin

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) (COMITÉ MRC)

Monsieur Jean-Guy Desrosiers
Monsieur Rosario Bossé
Monsieur Bruno Nicole
Monsieur Mario Allaire
Monsieur Alain Talbot

Monsieur Daniel Racine, citoyen

COMITÉ FORÊT – AGENCE DE LA FORÊT PRIVÉE DES APPALACHES (COMITÉ MRC)

Monsieur Rosario Bossé

COMITÉ DES DÉLÉGUÉS (COMITÉ MRC)

Madame Marie-Eve Proulx
Monsieur Jean-Guy Desrosiers
Monsieur Pierre Thibaudeau

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE (COMITÉ MRC)

Monsieur Jean-Guy Desrosiers
Monsieur Émile Tanguay

COMITÉ DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT (COMITÉ MRC)

Monsieur Pierre Thibaudeau
Monsieur Jean-Guy Desrosiers
Monsieur Rosario Bossé (Substitut : Réal Bolduc)

Madame Marie-Eve Proulx
Monsieur Daniel Racine

COMITÉ DU TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

Madame Laurence Hallé
Monsieur Daniel Racine

COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL DE LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS (CCRSTQ)

Monsieur Gaston Caron

UNITÉ RÉGIONALE EN LOISIR ET EN SPORT (URLS)

Monsieur Yves Laflamme

CENTRE D'AIDE AUX ENTREPRISES MONTMAGNY-L'ISLET

Monsieur Émile Tanguay

CONFÉRENCE DES ÉLUS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES (CRÉ)

Monsieur Pierre Thibaudeau

SOCIÉTÉ DU PARC LINÉAIRE MONK

Monsieur Gilles Giroux
Madame Laurence Hallé

CORPORATION DE MISE EN VALEUR DE LA GROSSE-ÎLE

Monsieur Gaston Caron
Madame Marie-Pier Boutin
Madame Mélodie Lachance

ZIP SUD DE L'ESTUAIRE

Monsieur Daniel Racine

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE LA MRC DE MONTMAGNY (CJE)

Madame Laurence Hallé

PARC RÉGIONAL DES APPALACHES

Monsieur Daniel Racine, membre associé

ORGANISME BASSIN VERSANT DE LA CÔTE-DU-SUD

Monsieur André Clavet
Monsieur Daniel Racine, employé de la MRC et représentant Forêt

ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU FLEUVE SAINT-JEAN

Monsieur Réal Bolduc
Monsieur Daniel Racine, employé de la MRC et représentant Forêt

COMITÉ DE SUIVI DU PACTE RURAL

Monsieur Léon Laverdière
Monsieur Jean-Guy Desrosiers
Monsieur Pierre Thibaudeau
Madame Marie-Eve Proulx
Monsieur Gilles Giroux

COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE

Monsieur Daniel Racine

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY

3 représentants « Élus »

- Mme Marie-Eve Proulx

- M. André Clavet
- M. Pierre Thibaudeau

D'office, le préfet de la MRC fera partie du CLD comme observateur

4 représentants « Affaires »

- M. Pierre Fréchette
- Mme Marie-Pier Boutin
- Mme Natasha Lambert
- M. Jean Laberge

1 représentant « Organisme à but non lucratif »

- M. André Fortin (président)

1 représentant « Éducation »

- Un représentant de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, soit le directeur de L'Envolée, M. Denis Pelletier

Observateurs

- M. Daniel Racine, MRC de Montmagny
- M. Norbert Morin ou Mme Mireille Thibault
- Mme Martine Raby, CLÉ
- M. Jean-Guy Desrosiers, préfet
- M. Simon Fortin, MDEIE

COMITÉ AVISEUR AFFAIRES DU CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY

1 représentant élu

Monsieur Jean-Guy Desrosiers

7 représentants « Affaires »

Monsieur Pierre Fréchette
Madame Dominique Gaudreau
Monsieur Christian Dionne
Monsieur Jean Gaudreau
Monsieur Carl Mathurin
Monsieur Michel Proulx
Monsieur Charles Denault

COMITÉ AVISEUR DÉVELOPPEMENT RURAL DU CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY

Monsieur Pierre Thibaudeau
Madame Marie-Eve Proulx
Monsieur Jean-Guy Desrosiers
Monsieur Gilles Giroux
Monsieur Léon Laverdière

COMITÉ AVISEUR TOURISME ET CULTURE DU CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY

4 représentants du monde municipal

- M. Richard Galibois
- M. Gaston Caron
- M. Frédéric Poulin
- M. Jocelyn Landry, représentant désigné par la municipalité de Cap-Saint-Ignace

8 représentants « Entreprises et organismes »

- Mme Marie-Pier Boutin, présidente
- Mme Nathalie Bernier
- M. Raynald Ouellet, Carrefour mondial de l'accordéon
- M. Bernard Généreux, Corporation Grosse-Île
- M. Jean-François Lachance, Croisières Lachance
- M. Jean-Yves Fortin, Hôtel l'Oiselière
- Mme Lisette Painchaud, Corporation touristique Isle-aux-Grues
- M. Jo-Anick Proulx, Parcs Canada

1 représentant de la MRC de Montmagny

- M. Daniel Racine

COMITÉ DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Madame Laurence Hallé

COMITÉ DE DIVERSIFICATION

- le préfet de la MRC de Montmagny; Monsieur Jean-Guy Desrosiers;
- 1 représentant du Comité de développement rural, Monsieur Pierre Thibaudeau, préfet adjoint à la MRC et également président du comité;
- 1 représentant de Bois Daaquam, Monsieur François Séguin ou Monsieur Christian Dionne;
- 1 représentant de la CGFA de Sainte-Apolline-de-Patton, Monsieur Martin Béland;
- 1 représentant élu de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, Monsieur Frédéric Poulin;
- 1 représentant élu de la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières, Monsieur Réal Bolduc;
- 1 représentant élu de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, Monsieur Jean-Paul Deschênes;
- 1 représentant de la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard, Monsieur Louis Lachance;
- 1 représentant élu de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, Monsieur Christian Vinet;
- 1 représentant du secteur touristique, soit M. Max Vidal;
- 1 représentant du secteur financier, soit M. Jean Lachance;
- 1 représentante « *Jeune entrepreneur de moins de 35 ans* », soit Madame Meyranie Lessard;
- 1 représentant du secteur scolaire, soit M. André Chamard.

ET qu'il soit assisté administrativement pour le suivi des dossiers des personnes suivantes :

- 1 représentant de la MRC de Montmagny, Monsieur Daniel Racine;
- 2 représentants du CLD de la MRC de Montmagny, Madame Julie Roy et Monsieur Jean-Louis Proulx;
- 1 représentant du MAMROT, Monsieur Pierre Drouin;
- 1 représentant du MDEIE, Monsieur Simon Fortin.

FONDATION CHAGNON AVENIR 0-5 ANS

Madame Marie-Eve Proulx (voir item 10.2 du procès-verbal du 11 septembre 2012)

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. VARIA OUVERT

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2012-11-31

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 20h30.

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.